

SÉANCE DU 30 MAI 2024

□□□□□

Le trente mai deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BASSEREAU**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme BASSEREAU Nathalie, M. POTTIER Alain, M. GIRARD René, Mme JEVTIC Maryse, M. JUBIEN Jean-Pierre, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, Mme BOYER Anaïs, M. DEMION Vincent, Mme RANCHE Stéphanie et Mme SATABIN Martine.

Etaient excusés :

M. BARON Cédric, M. BERDI Rachid, M. BONNIN Raphaël et M. DAVIGNON Jérôme.

A été nommée **comme secrétaire de séance** : Mme RANCHE Stéphanie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 Avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1 / CONSTITUTION DES PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

Mme le Maire rappelle que des élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin 2024.

Constitution des permanences :

PRÉSIDENT : Nathalie BASSEREAU			
BUREAU : Jean-Michel ARCHAMBAULT, Alain POTTIER et Stéphanie RANCHE			
8h – 10h30	10h30 – 13h	13h – 15h30	15h30 – 18h
Cédric BARON	René GIRARD	Alain POTTIER	Jean-Michel ARCHAMBAULT
Stéphanie RANCHE	Jean-Michel ARCHAMBAULT	Rachid BERDI	Martine SATABIN
Nathalie BASSEREAU	Jérôme DAVIGNON	Nathalie BASSEREAU	Raphaël BONNIN

2/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Mme le Maire indique que l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) précise que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R. 2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur notre commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à

l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2024, le coefficient index ingénierie est de 1,5617. Notre population totale en 2024 est de : 625 habitants.

Le montant de la redevance pour notre commune s'élève donc à 239 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

3 / SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Les membres du Conseil Municipal étudient les demandes de subventions des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- ADMR	600 €
- SPA	50 €
- Souvenir Français	50 €
- Hôpital pour les enfants	50 €
- Amicale du donneur du sang	50 €
- Dynamob	50 €
- Arbrissel	50 €
- Banque Alimentaire	50 €
- Croix Rouge	50 €
- FSL86	50 €
- Les Restaurants du Cœur	50 €
- Secours Populaire	50 €
- Ligue contre le cancer	50 €
- La Nouvelle Aire	50 €

Total 1250 €

4 / ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES SELON PROGRAMME ENFOUISSEMENT

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques situé à La Butte (Ainzay), la commune a sollicité SOREGIES et SRD.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à réaliser est estimé à 58.000,00 € HT.

Les travaux des réseaux électriques sont entièrement subventionnés par le FACE et le Syndicat ENERGIES VIENNE à condition que la candidature de la commune soit retenue en commission de hiérarchisation.

En parallèle la commune s'engage à enfouir les réseaux de télécommunications. À ce titre, l'estimation des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication de 10.000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire le montant des dépenses au budget 2025,
- D'accepter la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques,
- De s'engager à enfouir les réseaux de télécommunication,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la proposition de SOREGIES et SRD.

5 / QUESTIONS DIVERSES

DÉFIBRILATEUR

Le Conseil Municipal pense qu'il serait judicieux d'installer des panneaux pour indiquer la localisation du défibrillateur sur la commune, dans les lieux publics suivants :

- L'église
- La mairie
- L'école
- Le Stade

PANNEAU D’AFFICHAGE

Le plan de la commune sur le panneau d'affichage a été installé.
Mme le Maire propose de le poncer et le peindre afin de l'entretenir.

SOINS ÉNERGÉTIQUES

Une habitante de la commune demande une salle à disposition afin de réaliser des soins énergétiques.

Le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

ARBRE ROUTE NATIONALE

Un habitant ont demandé l'abattage d'un arbre sur la route nationale suite à un problème de visibilité.

M. POTTIER Alain, 1^{er} adjoint a fait élaguer l'arbre.

VIGNE VIERGE

À Saint-Cassien, la vigne vierge envahit la toiture du four à pain.

LOGEMENT – 3 AVENUE DU PRINCE DE LA TOUR D’AUVERGNE

M. JUBIEN Jean-Pierre s'est rendu avec un artisan dans le logement afin d'estimer le coût des travaux globaux qui s'élèvent entre 50.000 et 60.000 €.

TERRAIN MULTISPORT

Nous avons obtenu l'accord des Bâtiments de France.
Les travaux pour le terrain multisport ont donc débuté mi-mai.

DÉVERSEMENT DES TUILES

Un déversement de tuiles dans le chemin vieux de Triou a été constaté. Le propriétaire de ces tuiles a été sollicité et a commencé à enlever les gravats. Tout n'a pas encore été retiré.

COMMISSION BÂTIMENT

Une commission bâtiment aura lieu le vendredi 14 juin 2024 à 14h.

14 JUILLET 2024

La fête nationale sera célébrée comme l'année dernière.

Un dépôt de gerbe au Monument aux Morts puis possibilité de se retrouver autour d'une table pour un pique-nique. Des barbecues seront mis à disposition. Chacun emmène ses grillades et ses couverts. L'apéritif sera offert par la commune. Possibilité d'emporter des jeux de société, de cartes, boules de pétanques, palets, quilles Mølkkyy...

11 NOVEMBRE 2024

Mme le Maire se renseigne pour un traiteur.

Fait et délibéré,

La Secrétaire,

Le Maire,